



## Information sur les réinscriptions et les inscriptions

### Année 2024- 2025

Chers parents je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes :

- **Du 24 au 25 juin 2024** : ré- inscription des 6èmes, 5èmes et 4èmes.

» Liste des pièces à fournir :

- Le RIB **OBLIGATOIRE** du parent qui percevra la bourse.
- Justificatif de domicile à jour si changement d'adresse (de moins de 3 mois).
- Attestation d'assurance 2024- 2025
- Photocopie du livret de famille si changement de situation  
**(Feuille des parents- feuille de chaque enfant du foyer).**
- Extrait de jugement.
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité des élèves entrant en 3ème
- Copie du carnet de vaccination à jour pour l'infirmerie
- Cotisation de 5€ pour le Foyer Socio- Éducatif (FSE)

**NB: Ne pas prévoir de photos d'identité**

- **Du 3 au 4 juillet 2024** : inscription des 6èmes et dérogataires.

» Liste des pièces à fournir :

- Le RIB **OBLIGATOIRE** du parent qui percevra la bourse.
- Justificatif de domicile à jour si changement d'adresse (de moins de 3 mois).
- Attestation d'assurance 2024- 2025.
- Photocopie du livret de famille si changement de situation.  
**(Feuille des parents- feuille de chaque enfant du foyer).**
- Extrait de jugement.
- Photocopie de la pièce d'identité en cours de validité des élèves entrant en 3ème.
- Copie du carnet de vaccination à jour pour l'infirmerie.
- Cotisation de 5€ pour le Foyer Socio- Éducatif (FSE)

**NB: Ne pas prévoir de photos d'identité**

- **Du 26 au 27 août 2024** : réinscriptions et inscriptions des élèves dérogataires et retardataires.

**A savoir:**

- Seul un responsable légal (ou tuteur) est autorisé à inscrire un élève.
- AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE AU COLLEGE.

**Parents les inscriptions sont validées sous réserve que l'élève soit à jour du règlement de la demi- pension, des emprunts réalisés au C.D.I et du dossier d'inscription complet.**

**FORMALITÉ DE LA REMISE DES MANUELS**

<b><u>DATES</u></b>	<b><u>HEURES</u></b>	<b><u>CLASSES</u></b>
<b>24 JUIN 2024</b>	<b>9h à 9h30</b>	<b>6<sup>ème</sup> 2</b>
	<b>9h30 à 10h</b>	<b>6<sup>ème</sup> 1</b>
	<b>10h à 10h30</b>	<b>5<sup>ème</sup>1</b>
	<b>10h30 à 11h</b>	<b>4<sup>ème</sup> 1</b>

Vous pouvez avoir accès à la liste des manuels scolaires/ numéros d'emprunt à la page 77 du carnet de correspondance de votre enfant.